

Commission permanente du 12 décembre 2016

Plus de 6 M€ pour accompagner 555 exploitations agricoles du Grand Est

La Commission permanente de ce lundi 12 décembre 2016, placée sous la présidence de Philippe Richert, a attribué une enveloppe globale de plus de 6 M€, cofinancés par le FEADER, pour accompagner les 555 projets portés par 414 exploitations agricoles de la Région Grand Est dans leurs projets d'investissements.

Dans le cadre de la nouvelle politique agricole régionale du Grand Est déployée dès 2016, la Région fait le choix de la modernisation et de la compétitivité de l'agriculture. Il s'agit d'une priorité qui prépare l'avenir des 49 000 exploitations agricoles et viticoles du Grand Est.



© NOTO-CAMPANELLA / Région Alsace

À l'occasion de la Commission Permanente de ce jour, la Région Grand Est s'engage à accompagner les exploitations agricoles sur son territoire afin de renforcer la compétitivité de cette filière et d'assurer la viabilité des emplois. Dans cet objectif, elle concrétise sa priorité à l'investissement et à la modernisation des exploitations agricoles pour améliorer leurs performances économiques, environnementales et/ou sociales. Pour renforcer et soutenir le dynamisme de ce secteur économique, la Région a défini plusieurs axes :

- **la modernisation des bâtiments d'élevage,**
- **la diversification des exploitations agricoles,**
- **la transformation des productions à la ferme et la commercialisation,**
- **le développement des activités non agricoles.**

Axes 1 et 2 : moderniser et diversifier les exploitations agricoles

L'élevage constitue l'une des priorités d'intervention de la Région Grand Est. Les filières d'élevage se caractérisent par de lourds investissements principalement pour les bâtiments, et des conditions de travail plus contraignantes que celles d'autres filières. Elles peuvent bénéficier du PCAE (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles), un outil permettant d'accompagner l'investissement des exploitations agricoles, commun à la Région, à l'État et au FEADER.

Par ailleurs, ces aides vont permettre de développer de nouvelles filières d'élevage moins représentées dans le Grand Est, telles que les productions porcines ou avicoles.

Axes 3 et 4 : transformation et commercialisation et développement d'activités non agricoles

La Région souhaite favoriser le développement de modèles de production et de commercialisation compétitifs et incite au développement de projets permettant aux exploitations d'être plus fortes et préparées face aux aléas climatiques et économiques. Il s'agit de contribuer à développer des activités nouvelles sur les exploitations du Grand Est, souvent orientées vers la commercialisation de proximité.

La Région soutient les investissements entrant dans le cadre du développement ou de la création d'activités non agricoles. Le dispositif contribue à consolider les exploitations agricoles en leur permettant de dégager un revenu supplémentaire grâce à la diversification de leurs activités.

La politique agricole du Grand Est, chiffres clés :

La Région Grand Est se compose de 3 millions d'hectares de surface agricole (soit 11% des surfaces nationales) et génère directement plus de 8 milliards d'euros de chiffres d'affaires (production agricole), soit près de 15% du niveau national.

Les plus de 49 000 exploitations agricoles qui la compose, soit près de 10% des exploitations françaises, se répartissent en part quasi égales entre productions animales (35% - 4^{ème} région française), viticulture (32 % - 2^{ème} région française) et productions végétales (32 % - 4^{ème} région française).

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-TeXier

06 78 79 93 36

Service presse

03 88 15 68 94

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-texier@grandest.fr